



OFFICE NOTARIAL FIGEAC GAMBETTA

Bertrand MOREL & Xavier-Amans BIRON

Notaires Associés



LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR PAR LE VENDEUR LORS D'UNE VENTE IMMOBILIÈRE

MAISON

1. **VOTRE TITRE DE PROPRIÉTÉ**
2. **VOTRE TAXE FONCIÈRE** (dernier avis d'imposition)
3. **LE DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (DPE)** si présence d'un équipement de chauffage de type insert, chaudière ou chauffage électrique fixe
4. **LES DIAGNOSTICS TECHNIQUES** composés du :
 - a. Certificat de loi Carrez (pour les lots de copropriété)
 - b. Diagnostic plomb
 - c. Diagnostic amiante
 - d. Diagnostic termites
 - e. Etat des risques naturels, miniers et technologiques
 - f. Diagnostic de l'installation gaz
 - g. Diagnostic de l'installation électrique
5. **LE CONTRÔLE DE L'ASSAINISSEMENT** daté de moins de 3 ans si présence d'un assainissement individuel
6. **LE PERMIS DE CONSTRUIRE + L'ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE + LES PLANS DE LA MAISON** si construction de moins de 10 ans
7. **LES FACTURES DES ENTREPRISES + LES DECENNALES + LES DÉCLARATIONS D'ACHÈVEMENT DE TRAVAUX** si travaux de moins de 10 ans
8. **LE RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ + LE DERNIER APPEL DE CHARGES + LES PROCÈS-VERBAUX DES 3 DERNIÈRES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES** si présence d'une copropriété

9. **LE RÈGLEMENT DU LOTISSEMENT OU LE CAHIER DES CHARGES** si votre maison est en lotissement
10. **LE BAIL DE LOCATION** si location en cours
11. **L'ASSURANCE POUR LA MAISON**
12. **LE CONTRAT DE LOCATION CITERNE GAZ** si chauffage au gaz avec citerne (hors gaz de ville)
13. **LE PLAN DE BORNAGE** du terrain
14. **LES FACTURES D'EAU ET D'EDF**

APPARTEMENT

1. **VOTRE TITRE DE PROPRIÉTÉ**
2. **VOTRE TAXE FONCIÈRE**
3. **LE DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (DPE)** si présence d'un équipement de chauffage de type insert, chaudière ou chauffage électrique fixe
4. **LES DIAGNOSTICS TECHNIQUES** composés du :
 - a. Certificat de loi Carrez (pour les lots de copropriété)
 - b. Diagnostic plomb
 - c. Diagnostic amiante
 - d. Diagnostic termites
 - e. Etat des risques naturels, miniers et technologiques
 - f. Diagnostic de l'installation gaz
 - g. Diagnostic de l'installation électrique
5. **LES FACTURES DES ENTREPRISES + LES DECENNALES + LES DÉCLARATIONS D'ACHÈVEMENT DE TRAVAUX** si travaux de moins de 10 ans
6. **LE RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ + LE DERNIER APPEL DE CHARGES + LES PROCÈS-VERBAUX DES 3 DERNIÈRES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES** si présence d'une copropriété
7. **LE RÈGLEMENT DU LOTISSEMENT OU LE CAHIER DES CHARGES** si votre appartement est en lotissement
8. **LE BAIL DE LOCATION** si location en cours

9. L'ASSURANCE POUR L'APPARTEMENT

10. LES FACTURES D'EAU ET D'EDF

TERRAIN A BÂTIR

1. VOTRE TITRE DE PROPRIÉTÉ

2. VOTRE TAXE FONCIÈRE

3. LE PLAN DE BORNAGE ET LE PROCÈS VERBAL

4. LA DÉCLARATION PRÉALABLE OU LE PERMIS D'AMÉNAGER si vous avez réalisé une division

a. Dans le cas d'une déclaration préalable, fournir aussi le **certificat de non opposition**

b. Dans le cas d'un permis d'aménager, fournir aussi la **déclaration d'achèvement des travaux**